



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 73607

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le rapport d'information sénatorial n° 419 intitulé « La politique de lutte contre le cancer », présenté par MM. Claude Huriet et Lucien Neuwirth, de la commission des affaires sociales. Les auteurs préconisent, en matière de veille épidémiologique « sans attendre, renforcer les moyens financiers consacrés au fonctionnement des registres locaux ou spécialisés existants, les auditions de la mission ayant mis en évidence les expédients auxquels sont aujourd'hui réduits les responsables de ces registres pour continuer à les faire vivre. La résolution et l'investissement personnel des intéressés ne sauraient, plus longtemps, servir d'alibi aux carences des pouvoirs publics en ce domaine ; faire un bilan coûts/avantages de la création éventuelle d'un registre national du cancer. Il appartiendra ensuite au ministre de la santé, compte tenu des résultats de ce bilan et après conciliation avec les professionnels concernés, de décider si la création de ce registre national doit devenir, ou non, une priorité de la politique de lutte contre le cancer ; d'optimiser la collecte et l'analyse, au niveau local (services déconcentrés du ministère de la santé) et national (DGS), des données épidémiologiques disponibles, notamment par le renforcement des moyens des services déconcentrés de la DGS. » Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73607

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 février 2002, page 1063